



**DÉLIBÉRATION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONNIÈRES**  
**Séance du 7 avril 2022**

Le sept avril deux mille vingt-deux à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Monnières, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle Henri Gaborit, sous la Présidence de séance de Monsieur Benoît COUTEAU, Maire.

Date de convocation : 1<sup>er</sup> avril 2022

Nombre de membres en exercice : 17 - Présents : 11 - Votants : 15

Présents : Mr Benoît COUTEAU, Mr Stéphane ENTÈME, Mme Françoise MÉNARD, Mme Linda GABORIAU, adjoints au Maire, Mr Christian MAILLARD, Mme Sylvie CHATELLIER, Mr Rodolphe BORRÉ, Mme Marie-Louise LOUVEAU de la GUIGNERAYE, Mr Richard LOPEZ, Mr Sébastien BESSON, Mme Émilie BOUTSIOU

Absents excusés : Mr Pascal BOUTON (pouvoir donné à Mr Christian MAILLARD), Mme Servane CHESNEAU (pouvoir donné à Mr Rodolphe BORRÉ), Mr Vincent CAILLÉ (pouvoir donné à Mr Stéphane ENTÈME), Mme Gwladys BRANGER (pouvoir donné à Mme Linda GABORIAU)

Absentes : Mme Hélène QUÉMERÉ et Mme Magalie RAVELEAU DUAUT

Secrétaire de séance : Mme Marie-Louise LOUVEAU de la GUIGNERAYE

**2022-04-07-001 – AVENANT AU LOT 13 ELECTRICITÉ COURANTS FORT ET FAIBLE RELATIF AU PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE ÉCOLE PUBLIQUE**

Considérant ce qui suit :

Dans le cadre des travaux liés à la construction de la nouvelle école publique des 3 Moulins, des besoins supplémentaires concernant le lot Electricité courants fort et faible, détenu par l'entreprise RAMERY Energies de Sainte-Luce-sur-Loire, sont apparus. En effet, il est proposé au conseil municipal de délibérer sur la conclusion d'un avenant au lot 13 intégrant les prestations supplémentaires suivantes :

- Fourniture et pose d'alarmes individuelles sur les portes des salles de classes : 2 450 € HT soit 2 940 € TTC
- Modification du système d'éclairage extérieur avec la mise en place au niveau de l'entrée d'un système de détection au lieu d'un système d'horloge astronomique : 450 € HT soit 540 € TTC
- Mise en place d'un système d'interphonie IP : 2 000 € HT soit 2 400 € TTC

Le coût total de cet avenant s'élève à 4 900 € HT soit 5 880 € TTC soit une augmentation de 6,09 % du montant du lot. Le montant du lot 13 Electricité courants fort et faible, initialement de 80 500 € HT soit 96 600 € TTC, s'élèverait désormais à 85 400 € HT soit 102 480 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- VALIDE à l'unanimité la conclusion d'un avenant n°1 au lot 13 Electricité courants fort et faible relatif au projet de construction d'une nouvelle école publique, d'un montant total de 4 900 € HT soit 5 880 € TTC représentant une augmentation de 6,09% du montant du lot ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures relatives à la conclusion de cet avenant.



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

Envoyé en préfecture le 13/04/2022  
Reçu en préfecture le 13/04/2022  
Affiché le 15/04/2022  
ID : 044-214401002-20220407-2022\_04\_07\_001-DE

Registre certifié conforme,  
Le Maire,  
Benoît COUTEAU



A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Benoît Couteau', is written over the official seal.